

EXCEPTIONNELLE CENTRALE SOLAIRE de PRODUCTION d'ÉLECTRICITÉ en AUTOCONSOMMATION :

garanties : PV 25 ans - productible 87% au bout de 30 ans*

30/35 années** d'électricité gratuite !



LAISSONS PARLER LES CHIFFRES : Oui, dans les conditions actuelles d'achat d'électricité, une centrale solaire de production d'électricité en autoconsommation s'autofinance sur une durée de 3 à 5 ans** par le jeu des fortes économies sur les factures d'électricité.

DÉMONSTRATION : Une centrale solaire de 250 kWc est installée en autoconsommation avec un productible annuel moyen de 1 250 kWh/kWc* (ensoleillement moyen pour une superficie de +/- 1 300 m² en panneaux photovoltaïques posés sur une toiture « PV ready »). Egalement possible sur abri-parking-ombrière ou au sol sous certaines conditions) :

- vous aurez une production d'électricité en moyenne annuelle de 250 kWc x 1 250 kWh = 312 500 kWh/an ;
- le coût d'une centrale solaire de 250 kWc sera de +/- 190 000 €HT ;
- si nous considérons le **coût moyen d'achat d'électricité été/hiver à 0,250 €HT/kWh*****, l'installation sera amortie au bout de 190 000 €HT/0,250 €HT/kWh, soit 760 000 kWh ;
- **le retour sur investissement se ferait donc sur 760 000/312 500 : au bout de 2 ans ½, l'installation est autofinancée à 100 % ;**
- autrement dit, **l'équivalent de 3 années d'achat d'électricité financent l'intégralité de l'investissement.**
- **Sachant que la durée de vie d'une installation est de 35 à**

40 ans,

on traduit que l'électricité ainsi produite par la centrale solaire serait gratuite pendant 30/35 ans**

En réalité, dans l'exploitation, il n'est pas consommé spontanément 100 % de la production d'électricité ce qui permet de revendre à EDF l'excédent non consommé. ATTENTION : certaines règles doivent être respectées (garanties en particulier).

Seule une étude personnalisée vous permettra d'apprécier:

ETUDE SANS ENGAGEMENT pour évaluer vos gains et économies avec l'
AUTOCONSOMMATION SOLAIRE 06 81 22 15 46
mbouvier@excelnergy.com
ou [CLIQUEZ ICI](#) (offre valable pour des conso. d'électricité > 150 000 KWH/an)

IMPORTANT : Les études (non commerciales) sont effectuées par les experts du Cabinet Excelnergy-Partner avec le concours de logiciels de calculs élaborés par l'organisme public I.N.E.S. Institut National de l'Énergie Solaire.

*Sous réserve de l'équipement en panneaux photovoltaïques offrant des garanties de fonctionnement sur une durée de 25 ans et de 30 ans avec 87 % de productible d'électricité par rapport à l'année n1.

**Pour simplifier le raisonnement, imaginons que vous puissiez consommer 100 % de la production d'électricité solaire produite par votre centrale solaire, pour vos besoins de fonctionnement 7/7, au lieu d'acheter ce même volume de production auprès de votre fournisseur d'électricité.

***très variable d'une entreprise à une autre.

Avec l'aimable soutien



**CABINET DE CONSEILS ET COURTAGE
EN CONSTRUCTIONS ET SOLUTIONS SOLAIRES
TOTALEMENT INDÉPENDANT DE TOUT FABRICANT
OU OPÉRATEUR-INSTALLATEUR.**

**AU SERVICES DES
ENTREPRISES, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS**

Les Courtiers et Experts
d'EXELNERGY-PARTNER
s'engagent pour la réussite
du plan de relance portant
sur l'énergie solaire



Courtier • Manager en achats groupés
Énergies renouvelables • Constructions

Siège social :

38, avenue de l'Europe 13100 AIX EN PROVENCE

06 81 22 15 46 | 06 07 90 96 49

contact@excelnergy.com

www.excelnergy-partner.com

RCS 814 725 032 AIX EN PROVENCE



[Se désinscrire](#)